

cœur et à développer l'esprit des enfants et des jeunes gens. Le rôle des derniers est bien plus important et beaucoup plus difficile. Voilà pourquoi, il y a trente-cinq ans (en 1857), trois écoles normales étaient établies dans la province de Québec : deux pour les catholiques, l'école normale Laval, à Québec (1), et l'école normale Jacques-Cartier, à Montréal; une pour les protestants, l'école normale McGill, à Montréal.

Chaque année un grand nombre de jeunes gens et de jeunes personnes fréquentent ces institutions dans le but d'obtenir un diplôme d'école élémentaire, la première année, un diplôme d'école modèle, la deuxième et un diplôme d'école académique la troisième (2). Les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses suivent des cours réguliers sur toutes les branches qu'ils devront plus tard enseigner dans les écoles de la campagne ou de la ville. En même temps, ils enseignent chacun trois heures par semaine dans une école modèle annexe dirigée par les professeurs de l'école normale. C'est la partie pratique du cours de pédagogie qui leur est donné chaque semaine en classe. Ainsi, ces futurs éducateurs acquièrent non seulement la pédagogie théorique, mais la pédagogie pratique aussi. On leur enseigne le *savoir* et le *savoir-faire*.

Par ce que je viens de dire, mes jeunes amis, vous saisissez parfaitement quelle est la mission d'une école normale. Des institutions de ce genre, dirigées comme elles le sont dans notre province par des prêtres et des hommes qui ont fait de l'enseignement une profession, fournissent chaque année un bon nombre d'excellents maîtres et d'excellentes institutrices qui se répandent dans nos

belles campagnes pour y enseigner la vertu et la science. (1)

Lorsque MM. Meilleur et Chauveau, encouragés par tous les évêques du temps, organisèrent et établirent les écoles normales dans la province de Québec, ils comprenaient la grandeur de l'œuvre qu'ils venaient de fonder. Aussi, prirent-ils toutes les précautions voulues pour asseoir sur des bases solides l'édifice intellectuel qu'ils désiraient ouvrir généreusement à tous ces jeunes gens et ces jeunes personnes qui, par vocation, par goût et par patriotisme se vouent corps et âme à la grande tâche de l'éducation du peuple.

L'honorable M. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, a été le digne continuateur de ses prédécesseurs et a toujours hautement encouragé ces utiles institutions.

N'est-ce pas que nos écoles normales ont une belle mission à remplir ? Et ceux qui, de temps en temps, élèvent la voix contre ces maisons comprennent bien mal les intérêts de notre pays.

Abolir les écoles normales, ce serait rétrograder d'une manière peu flatteuse pour notre nationalité ; ce serait désorganiser profondément notre système scolaire et décrété virtuellement l'abolition du professorat.

Dans tout pays où l'Instruction publique est régulièrement organisée on a commencé par établir des écoles normales pour former des instituteurs d'après les règles de la vraie pédagogie, et nommé des inspecteurs pour les surveiller lorsqu'ils ont été en fonction. En Belgique, par exemple, une loi d'éducation a été passée en même temps que la nôtre, et la première chose qu'on a cru devoir faire, ça été l'établissement des écoles normales. (2)

(1) L'école normale Laval comprend deux départements distincts : celui des élèves-maîtres et celui des élèves-maîtresses. Ce dernier est confié aux Dames Ursulines, mais les cours sont donnés par les professeurs laïques.

(2) Peu d'élèves sont admis au cours académique.

(1) Je ne parle ici que de nos deux écoles normales catholiques. Celle de nos frères séparés fonctionnent aussi très bien.

(2) Le gouvernement belge s'adressa à une école normale d'Allemagne pour en obtenir un professeur compétent. M. Braün, alors simple élève-maître, fut désigné pour aller organiser l'enseignement en Belgique.